

---

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE**

Cette circulaire (la « Circulaire ») vous est envoyée en tant qu'Actionnaire du fonds HSBC MSCI USA UCITS ETF (le « Fonds »), un compartiment de HSBC ETFs plc (la « Société »). Elle est importante et requiert votre attention immédiate. Si vous avez des doutes quelconques quant aux mesures à prendre, veuillez demander conseil à votre courtier, votre conseiller bancaire, votre avocat, votre comptable ou votre conseiller financier indépendant. La présente Circulaire et les changements qu'elle propose n'ont pas été examinés par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour satisfaire aux exigences de celle-ci. Les Administrateurs assument la responsabilité des informations contenues dans la présente Circulaire.

---

**HSBC ETFS PLC**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES DE  
HSBC MSCI USA UCITS ETF**

**Code ISIN : IE00B5WFQ436**

---

Si vous avez vendu ou transféré vos actions dans le Fonds, veuillez transmettre immédiatement la présente Circulaire à l'acheteur ou au bénéficiaire, ou au courtier, représentant de la banque ou autre tiers par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué afin qu'il soit remis à l'acheteur ou au bénéficiaire le plus rapidement possible.

---

Sauf définition contraire dans la présente, tous les termes commençant par une majuscule dans la présente Circulaire doivent avoir le même sens que ceux qui figurent dans le prospectus de la Société daté du 17 novembre 2023 (le « Prospectus »). Un exemplaire du Prospectus et du supplément du Fonds (le « Supplément ») est disponible sur demande aux heures normales de bureau auprès de la Société ou du représentant local de la Société dans toute juridiction dans laquelle la Société est enregistrée aux fins de la distribution publique.

Les Administrateurs de la Société assument la responsabilité des informations contenues dans la présente Circulaire. Les Administrateurs (qui ont pris tous les soins raisonnables pour s'en assurer) déclarent que, à leur connaissance, les informations contenues dans la présente Circulaire sont conformes aux faits et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**OBJET :           HSBC MSCI USA UCITS ETF**  
**Code ISIN : IE00B5WFQ436**

**Convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour modifier l'objectif d'investissement du Fonds**

Le 18 mars 2025

Cher Actionnaire,

**1. INTRODUCTION**

La Société est agréée par la Banque centrale en tant que société d'investissement à capital variable et constituée selon les lois d'Irlande sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu de la loi relative aux Sociétés (Companies Act 2014) et des Réglementations des Communautés européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (telles qu'amendées) (les « Réglementations sur les OPCVM »). La Société, organisée en tant que fonds à compartiments multiples, applique le principe de la ségrégation des engagements entre compartiments, le Fonds étant un compartiment de la Société.

L'objectif de cette Circulaire est de : (i) vous informer d'une assemblée générale extraordinaire (« **AGE** ») visant à examiner et à voter sur une proposition de modification de l'objectif d'investissement du Fonds (la « **Modification importante** »); et (ii) vous informer de certaines modifications apportées au Supplément si le vote relatif à la mise en œuvre de la Modification importante aboutit, y compris un changement de nom du Fonds (les « **Modifications non importantes** »). Certaines Modifications non importantes ne sont pas directement liées à la Modification importante, mais, sous réserve de l'approbation de la Modification importante, les Modifications non importantes prendront effet à la Date de prise d'effet (telle que définie ci-dessous). Afin d'éviter toute ambiguïté, il ne sera pas demandé aux Actionnaires de voter sur les Modifications non importantes. Celles-ci seront mises en œuvre si le vote sur la Modification importante aboutit.

**2. MODIFICATION IMPORTANTE**

**2.1   Changement d'indice**

L'objectif d'investissement actuel du Fonds consiste à répliquer les rendements de l'Indice MSCI USA Index (l'« **Indice** »). Un changement d'Indice en vertu duquel l'objectif d'investissement du Fonds consistera à répliquer la performance de l'indice [MSCI USA Sector Neutral Quality Index] (le « **Nouvel indice** ») est proposé.

Le Nouvel indice est basé sur l'Indice et, tout comme l'Indice, comprend des sociétés américaines à grande et moyenne capitalisation. Toutefois, contrairement à l'Indice, le Nouvel indice est conçu pour représenter la performance de titres présentant des caractéristiques de qualité telles qu'un rendement élevé des actions, une croissance stable des bénéfices d'une année sur l'autre et un faible effet de levier financier (le « **Facteur de qualité** ») tel que déterminé par le Fournisseur d'indice. Une description complète du Nouvel indice est disponible à l'**Annexe I**.

Sous réserve des Modifications non importantes décrites ci-dessous, le remplacement de l'Indice par le Nouvel indice n'aura aucun impact sur la manière dont le Fonds est

géré. Le Fonds continuera d'employer une stratégie de répllication complète et pourra utiliser les limites de diversification accrues disponibles dans le cadre de la Règle 71 de la Réglementation relative aux OPCVM pour détenir jusqu'à 35 % de sa Valeur liquidative dans l'un des composants du Nouvel indice.

**Les investisseurs doivent noter que :**

Les Actionnaires n'auront à supporter aucun coût supplémentaire découlant de la Modification importante. La Modification importante prendra effet à une date de rééquilibrage du portefeuille et, par conséquent, les seuls coûts seront les coûts de transaction payables lors des rééquilibrages ordinaires du portefeuille.

Les Actionnaires ne supporteront pas non plus de frais juridiques ou administratifs supplémentaires à la suite de la Modification importante proposée.

En raison de la Modification importante, le Ratio des dépenses totales sera réduit comme suit : (i) pour les Catégories d'actions non couvertes, de 0,30 % de la Valeur liquidative par Action à 0,15 % de la Valeur liquidative par Action ; et (ii) pour les Catégories d'actions couvertes, de 0,33 % de la Valeur liquidative par Action à 0,16 % de la Valeur liquidative par Action.

L'écart de suivi anticipé et le profil de risque du Fonds devraient rester les mêmes si la Modification importante est mise en œuvre.

Sous réserve de l'approbation des Actionnaires, la Modification importante prendra effet à partir de la date de publication d'un Supplément mis à jour. La prise d'effet devrait avoir lieu le 30 mai 2025 ou aux alentours de cette date (la « **Date de prise d'effet** »). Comme détaillé dans la section 3 ci-dessous, les Modifications non importantes entreront également en vigueur à la Date de prise d'effet.

**Motif :**

Les Administrateurs, en concertation avec la Société de gestion, ont décidé de remplacer l'Indice par le Nouvel indice pour la/les raison(s) suivante(s) :

- compte tenu du faible niveau actuel d'actifs sous gestion ; et pour donner au Fonds un Ratio de dépenses totales inférieur (tel que détaillé ci-dessous).
- 

**Recommandation :**

Les Administrateurs estiment que la résolution relative à la Modification importante qui sera proposée lors de l'AGE est dans l'intérêt de l'ensemble des Actionnaires du Fonds et, par conséquent, les Administrateurs recommandent aux Actionnaires de voter en faveur de la résolution.

**2.2 Avis d'une AGE pour examiner et voter la Modification importante**

Afin que la Modification importante soit approuvée par les Actionnaires, le Conseil a décidé de convoquer une AGE qui se tiendra au siège social de la Société le 15 avril 2025 à 12 h 00 (heure irlandaise) et au cours de laquelle une Résolution ordinaire d'approbation de la Modification importante sera proposée.

**Veillez noter que vous ne pouvez assister et voter à l'AGE (ou à tout ajournement de celle-ci) que si vous êtes un Actionnaire inscrit. Étant donné que la Société utilise le modèle de règlement International Central Securities Depository (ICSD) et que HSBC Issuer Services Common Depository Nominee (UK) Limited est l'unique Actionnaire inscrit au registre des actions du Fonds, les investisseurs du Fonds doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire de l'ICDS concerné ou du membre concerné de l'ICDS (tel qu'un dépositaire central de titres, un courtier ou un mandataire local). Si un investisseur a investi dans le Fonds par l'intermédiaire d'un**

**courtier/négociant/autre intermédiaire, l'investisseur doit contacter cette entité pour lui fournir ses instructions de vote.**

2.3 *Formulaire de procuration/Actionnaires ne pouvant pas assister à l'AGE*

Le formulaire de procuration accompagnant la présente Circulaire doit être complété et renvoyé conformément aux instructions, **de sorte qu'il soit reçu au plus tard 48 heures avant l'heure fixée pour la tenue de l'AGE.**

2.4 *Re-convocation de l'AGE*

S'il s'avérait nécessaire de convoquer à nouveau l'AGE, les Actionnaires doivent noter que le Conseil d'administration a décidé que la nouvelle assemblée aurait lieu le 18 avril 2025 à 12 h 00 (heure irlandaise).

2.5 *Publication des résultats*

Les résultats de l'AGE seront annoncés par le biais du service d'information réglementaire sur le site Web de London Stock Exchange et seront publiés de manière appropriée sur chacun des autres territoires où les Actions du Fonds sont cotées sur un marché boursier.

**3. MODIFICATIONS NON IMPORTANTES**

3.1 *Changement de nom*

En raison de la Modification importante, il est proposé de changer le nom du Fonds en [HSBC MSCI USA Quality UCITS ETF] afin de refléter le nom du Nouvel indice dans le nom du Fonds.

3.2 *Heure limite de transaction pour les Catégories d'actions couvertes*

À la suite de la Modification importante, le Fonds ne sera plus tenu de respecter des Heures limite de transaction différentes entre les Catégories d'actions non couvertes et couvertes. L'Heure limite de transaction pour toutes les Catégories d'actions sera donc 16 h 00 (heure irlandaise) chaque Jour de transaction.

3.3 *Fréquence de distribution*

En raison de la Modification importante, le Fonds versera généralement des dividendes quatre fois par an (plutôt que deux fois, comme prévu actuellement) en janvier/février, avril/mai, juillet/août et octobre/novembre.

**4. RACHAT DES ACTIONS**

Les Actionnaires qui ne souhaitent pas rester Actionnaires du Fonds à la suite de l'introduction de la Modification importante et/ou des Modifications non importantes (si la résolution ordinaire est approuvée) auront la possibilité de faire racheter leurs Actions n'importe quel Jour de transaction avant la Date de prise d'effet en contactant l'Agent administratif de sorte que ce dernier reçoive la demande de rachat écrite avant l'Heure limite de transaction pour le Jour de transaction concerné.

Si vous avez des questions concernant ces points, vous pouvez soit nous contacter à l'adresse susmentionnée, soit contacter votre conseiller en placements.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Je vous prie d'agréer, cher Actionnaire, mes sincères salutations.



---

Administrateur  
pour et au nom de  
HSBC ETFs plc

## **Annexe I**

### **Description du Nouvel indice**

Le Fonds visera à répliquer la performance du rendement total net de l'Indice.

L'Indice est un indice d'actions basé sur l'indice MSCI USA Sector Neutral Quality Index, qui est représentatif des moyennes et grandes capitalisations des marchés des actions des États-Unis, tel que déterminé par le Fournisseur de l'indice.

L'Indice vise à fournir une exposition à des titres présentant des caractéristiques de qualité solides par rapport à leurs pairs du même secteur GICS en identifiant des actions ayant des notes de qualité élevées sur la base de trois principales variables fondamentales : un rendement sur capitaux propres élevé, un faible effet de levier et une faible variabilité des bénéfices (tels que définis par le Fournisseur d'indice dans la méthodologie de l'Indice et qui peuvent être modifiés de temps à autre). La pondération de chaque titre est déterminée par la pondération de sa capitalisation boursière dans l'Indice parent et par sa note de qualité. Toutefois, les pondérations sont ensuite réajustées à des fins de neutralité sectorielle, c'est-à-dire qu'à chaque rééquilibrage, la pondération de chaque secteur dans l'indice MSCI USA Sector Neutral Quality Index est égale à la pondération de ce secteur dans l'Indice parent.

La composition de l'Indice est rééquilibrée tous les semestres conformément aux règles publiées qui régissent la gestion de l'Indice, telles que définies par MSCI Inc.